

COMMISSION COH - COORDINATION DE L'AMENAGEMENT DE L'OUEST LAUSANNOIS ET DES HAUTES ECOLES

(Communes de Chavannes-près-Renens, Ecublens,
Lausanne, Saint-Sulpice + UNIL et EPFL)

Délégation d'Ecublens : MM. Christian Maeder, Syndic, et Jean-Louis Radice, Conseiller municipal.

Présidence 2022 : Mme Loubna Laabar, Syndique, Chavannes-près-Renens.

La Commission a tenu trois séances et a traité les principaux objets suivants:

Information réciproque des partenaires et concertation sur les projets courants

UNIL

- Présentation du projet lauréat pour le nouveau bâtiment des sciences humaines. Ce bâtiment sera consacré à la Faculté HEC. Ce projet tient compte de la renaturation de la Chamberonne et s'insère entre le bâtiment Internef et la route cantonale, sur une zone utilisée actuellement comme parking. Les éléments ayant plu au jury sont principalement le fait que le bâtiment est très compact, avec peu d'emprise au sol, et l'efficacité de la construction. Ce bâtiment, d'un coût annoncé de Fr. 47'000'000.-, permettra à la Faculté HEC d'évoluer et de répondre à son développement. La mise à l'enquête est prévue début 2025 et la fin des travaux pour la rentrée 2027-2028 ;
- Présentation du projet de nouvelle centrale de chauffe pour le site de Dorigny, lequel consiste à utiliser l'eau du lac pour alimenter les bâtiments de l'UNIL. La station comprenant les pompes à chaleur sera située près du bâtiment Villanova. Elle sera en partie enterrée et dotée d'un toit végétalisé, ce qui garantira une très bonne intégration dans le paysage. Le crédit nécessaire, de Fr. 55'260'000.-, sera sollicité en 2023 auprès du Grand Conseil ;
- Présentation du projet lauréat de l'appel d'offres en entreprise totale du bâtiment des Science de la vie, dans lequel se trouvera aussi l'EPFL. Le planning d'intention prévoit la construction et la mise en œuvre de ce bâtiment en 2024-2026. Il s'agira du plus gros bâtiment de l'UNIL, d'un coût prévu de Fr. 163'000'000.-.

EPFL

- Présentation de différents projets pour les années 2020 à 2032. Il s'agit de projets en Valais et à Fribourg, de projets de partenaires, notamment la RTS, et de projets de nouvelles constructions et de rénovations d'importance sur le site d'Ecublens. Une augmentation de 25 % des étudiants et de 20 % des employés est prévue et environ 576 millions de francs seront investis. Cela représente 32'000 m² supplémentaires, soit une augmentation de 11.5 %. L'objectif consiste à densifier le site et à intégrer tous les concepts de durabilité.

UNIL/EPFL

- Mise en place d'un groupe de travail pour les échanges de terrains dans le cadre de l'élaboration du Plan directeur. Celui-ci aura pour but d'entamer les discussions entre les communes et les Hautes Ecoles. Toutefois, ces discussions ne pourront débiter que lorsque le Conseil d'Etat entamera la révision du PAC 229.

Commune de Chavannes-près-Renens

- Dans le cadre du projet de nouvelle affectation et de réaménagement de la Chapelle de la Gare, il est proposé d'associer les Hautes Ecoles au projet. Celui-ci prévoit de créer un espace convivial et de rencontre, avec un café, ce qui pourrait intéresser les étudiants ;
- Dans le cadre des séances du Comité de projet (COPROJ) du M1, la Commune de Chavannes-près-Renens souhaite que la COH soit tenue au courant de l'avancement de cet important projet. Dès lors, la Commission COH a décidé d'inviter les responsables du projet afin de présenter les études en cours à ses membres lors d'une prochaine séance.

Direction générale du territoire et du logement (DGTL)

- La DGTL sera représentée au sein du groupe de travail « Le Taluchet », également concerné par la révision du PAC 229. Ce groupe de travail a été créé par le bureau Stratégie et Développement de l'Ouest lausannois (SDOL). En effet, disposant de peu de grands espaces verts majeurs dans l'Ouest lausannois, la Commune de Chavannes-près-Renens collabore aujourd'hui avec celle de Renens, le Canton et le SDOL, pour la réalisation d'un grand parc dans le secteur Taluchet-Caudray-Censuy.

Plan d'affectation cantonal (PAC) 229

Les quatre communes membres de la COH ont décidé de solliciter la révision du PAC 229, les conditions préalables posées précédemment par le Conseil d'Etat leur apparaissant remplies. Par courrier du 8 novembre 2022, la Cheffe du Département des institutions, du territoire et du sport et le Chef du Département de l'enseignement et de la formation professionnelle, estimant également opportun d'engager la révision de ce PAC, ont indiqué aux quatre communes qu'ils soumettront tout prochainement au Conseil d'Etat un projet de décision permettant d'initier cette procédure.

* * *